Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D74_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 juin 2026

Le mercredi 10 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 4 juin 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Guy MONIER, Dominique GEFFRAULT, Pascal RIDARD.
Procurations : Guy MONIER à Mickaël FORTIER, Pascal RIDARD à Nelly BRIAND.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 28

****

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

N°74/26

1.1. Marchés publics

- Etude de programmation pour la construction d'un restaurant scolaire et la restructuration du groupe scolaire Léonard de Vinci (CERUR) : réunion de présentation aux nouveaux élus des travaux menés pendant la dernière mandature (560 € HT) ;
- Marché de travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire du groupe scolaire Léonard de Vinci (entreprise POTIN TP) : affermissement des tranches optionnelles n°1 - travaux grande cour (13 806.25 € HT) et n°2 - travaux derrière préau - théâtre de verdure (13 950 € HT).

1.2. Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

- Parcelle AH 40 d'une superficie de 1360 m² et parcelle AH 39 d'une superficie de 564 m² sis 33 La Cornillére (bâti sur terrain propre)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D74_26-DE

- Parcelle AD 72 d'une superficie de 498 m² sis 19 avenue Paul Gauguin (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AK 77 d'une superficie de 654 m² sis 22 rue de la Flume (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 150 d'une superficie de 577 m² sis 7 rue du Tertre (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 496 d'une superficie de 236 m² sis 35 avenue de la Croix du Vivier (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 565 d'une superficie de 452 m² sis 4 allée Jean-Marie Déguinet (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AK 157 d'une superficie de 510 m² sis 3 allée Albert Camus (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 435 d'une superficie de 1956 m² sis 27 allée Madame de Sévigné (bâti sur terrain d'autrui) appartement
- Parcelle AL 524 d'une superficie de 23 m² et parcelle AL 530 d'une superficie de 295 m² sis 18 allée Jean Déguinet (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 111 d'une superficie de 569 m² sis 7 rue des Pêchers (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AD 57 d'une superficie de 432 m² sis 26 avenue Paul Gauguin (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 608 d'une superficie de 363 m² sis 50 rue du Tertre (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AH 4 d'une superficie de 1213 m² sis 8 rue de Rennes (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 406 d'une superficie de 283 m² sis 1 rue Colette (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 557 d'une superficie de 247 m² sis 5 allée Jean Marie Déguinet (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AL 533 d'une superficie de 254 m² sis 12 allée Jean Déguinnet (bâti sur terrain propre)
- Parcelle AM 22 d'une superficie de 709 m² sis 22 rue des Châtaigniers (bâti sur terrain propre).

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

MAIRIE DE GEVEZE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN